

1

LE MOINE ET D'AUTRES PROCÉDÉS DÉRIVÉS PERMETTENT UNE MEILLEURE MAÎTRISE DE L'EAU.

LE MOINE

1. DESCRIPTION

Le moine est un ouvrage en béton qui se situe au point le plus profond de l'étang où aboutit la buse d'évacuation de 30 à 40 cm de diamètre. Deux séries de planches entre lesquelles on tasse du fumier (voire de la sciure ou de l'argile) assurent la retenue de l'eau. Une troisième rangée à l'intérieur du plan d'eau dépasse le niveau de l'eau mais n'aboutit pas au fond.

[Figures 1, 2 et 3]

2. FONCTIONNEMENT

Lorsque l'étang est plein, le moine joue le rôle de déversoir en évacuant les eaux du fond.

La hauteur de planche permet de régler le niveau d'eau de façon précise, sans risquer de tomber en pêche avant le moment prévu.

Remarque : une grille dans la pêcherie ou sur les planches doit retenir le poisson.

3. INTÉRÊTS

Le rôle de déversoir joué par le moine entraîne les eaux du fond, et par la même occasion permet d'éliminer :

- les eaux froides pour les étangs avec stratification thermique, ce qui limite en aval l'impact thermique sur le milieu et favorise la croissance des poissons de l'étang ;
- les eaux pauvres en oxygène qui, suite à la chute dans le moine, sont ré-oxygénées ;
- les eaux chargées de matière en suspension, ce qui limite l'état d'envasement et réduit ainsi l'impact lors de la vidange.

La mise en assec partiel obtenu en refermant partiellement le moine, entraîne une minéralisation des bordures (favorable à la production tout en réduisant les vases), alors plus facilement enherbées (support de ponte).

La maîtrise du niveau de l'eau est aisée lors de la vidange. Le risque de tomber en pêche trop tôt est écarté.

Le moine cumule des avantages d'ordre technique et écologique.

Remarque : la buse d'évacuation de l'eau doit être suffisamment dimensionnée à la fois pour pouvoir évacuer correctement l'eau, mais également pour faciliter le passage des plus gros poissons. Il faut prévoir pour ces raisons 30 à 40 cm de diamètre.

4. LIMITES

Un moine peut être un ouvrage préfabriqué ou coulé sur place. L'efficacité thermique de ce système ne s'applique qu'aux étangs relativement profonds et concernés par une stratification des eaux.

Une limite à l'installation d'un moine concerne sa taille qui ne peut pas dépasser 3 à 5 mètres de hauteur, ce qui peut rendre le retrait des planches délicat voire périlleux. Dans ce cas on peut envisager d'installer un "moine immergé", ainsi qu'un "siphon" [cf. fiche n°2].

L'impact sur le milieu en aval dû au départ d'eaux chargées est régulier. Enfin, il faut noter que de nombreuses variantes du moine existent.

Le coût d'un moine augmente considérablement avec sa taille.

